



## MESURES SPÉCIALES – COVID 19

### Volet 2 : Financement des honoraires professionnels

#### Objectifs

Financer une partie des honoraires professionnels payés à une firme reconnue pour l'élaboration de demande d'aide financière dans les programmes gouvernementaux provincial et fédéral en lien avec la COVID-19.

Financer une partie des honoraires professionnels payés à une firme reconnue dans le but d'élaborer un plan d'action concret afin d'assurer la continuité des affaires et des opérations dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19.

#### Entreprises admissibles

- Travailleurs autonomes
- Tout type d'entreprise (privée, coopérative, économie sociale)
- Organisme à but non lucratif

#### Condition

- Être en activité aux Îles-de-la-Madeleine depuis au moins 1 an<sup>2</sup>

#### Documents exigés

- Dernier état financier annuel ou la dernière déclaration de revenus (travailleur autonome)
- Offre de services de la firme reconnue
- Démonstration sommaire que le besoin est en lien avec la situation actuelle de la COVID-19
- Facture de la firme professionnelle reconnue

#### Critères d'analyse

- Examen des documents financiers (viabilité et stabilité avant la situation en lien avec la pandémie)
- Répondre à l'un des deux objectifs énoncés ci-dessus

#### Rétroactivité

Les demandes sont rétroactives au 15 mars

#### Type d'aide

- Aide financière non remboursable

#### Dépenses admissibles

Honoraires professionnels d'une firme reconnue en lien avec les objectifs du programme

#### Détermination du montant de l'aide financière

- 90 % des dépenses admissibles pour un maximum de 2 500 \$ par OBNL
- 50 % des dépenses admissibles pour un maximum de 2 500 \$ par entreprise privée, coopérative ou entreprise d'économie sociale reconnue

#### Modalité de versement

L'aide sera versée sur présentation des documents exigés.

#### Disponibilité des fonds

Jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire affectée, soit 75 000 \$, dont un 25 000 \$ offert par la SADC pour les entreprises.

**Pour soumettre votre demande :** Acheminez les documents requis par courriel à l'adresse ci-dessous mentionnée.

#### Besoin d'informations?

Annie Lebel, agente d'aide à l'entreprise

Téléphone : 418 986-3100, poste 229

Courriel : [alebel@muniles.ca](mailto:alebel@muniles.ca)



<sup>2</sup> Exceptionnellement, des entreprises de moins d'un an d'activités pourraient être acceptées